



**Ministre Sidiki Kaba**

**Président de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de  
la Cour pénale internationale**

*Allocution pour l'inauguration des locaux de la Cour pénale internationale*

*Le 19 avril 2016*

Sa Majesté,  
Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Maire de la ville de La Haye,  
Madame la Présidente de la Cour,  
Madame le Procureur,  
Monsieur le Greffier,  
Monsieur le coordinateur de la Coalition pour la Cour pénale internationale,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand honneur et une légitime fierté que je prends la parole devant cette auguste assemblée d'éminentes personnalités réunies et unies ce jour pour procéder à l'inauguration du siège de la Cour pénale internationale.

C'est un jour historique mais c'est aussi une journée d'espoir pour toutes les victimes de crimes de masse du monde qui ont droit à ce que leur cause soit entendue par une juridiction impartiale et indépendante servie par de hauts et dignes magistrats qui rendent sans peur et sans crainte la justice sous la seule souveraineté de la loi.

Cette juridiction qui était rêvée, espérée et attendue sous une belle utopie émancipatrice est devenue une réalité concrète depuis le 17 juillet 1998 à Rome et avec l'entrée en vigueur le 2 juillet 2002 du Statut de Rome.

Une belle histoire à laquelle est associé mon pays le Sénégal, premier État au monde à avoir ratifié le Statut de Rome, attestant ainsi son attachement aux valeurs essentielles de liberté, de démocratie et de respect de l'État de droit et des droits humains.

Votre Majesté,

En nous faisant le grand honneur d'inaugurer le siège permanent de la Cour, vous venez confirmer que le Royaume des Pays-Bas, qui abrite plusieurs institutions internationales dont la Cour internationale de justice qui fête en ce moment son soixante dixième anniversaire, est plus que jamais attaché aux valeurs de justice et de paix.

Pays-Hôte, vous n'avez ménagé aucun effort pour que ce rêve ambitieux puisse devenir une réalité. J'aimerais, au nom de l'Assemblée des Etats Parties, vous renouveler, à vous et au peuple néerlandais, toute notre reconnaissance pour avoir gracieusement offert ce vaste domaine qui abrite les locaux permanents de la Cour.

Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies,

Votre présence ici symbolise l'engagement des Nations Unies et de la communauté internationale envers la Cour, et elle confirme la parfaite convergence entre les valeurs et idéaux du Statut de Rome et les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies.

Madame la Présidente,

Vous avez su maintenir les acquis et développer le travail remarquable de vos illustres prédécesseurs, Messieurs Philippe Kirsch et Sang-hyun Song, ici présents parmi nous. Par ma voix, soyez en tous vivement remerciés.

Madame le Procureur,

A l'instar de l'éminent procureur Luis Moreno Ocampo, vous poursuivez avec détermination, engagement et professionnalisme, sur tous les continents, le combat contre les plus hauts responsables auteurs des crimes de masse.

Monsieur le Greffier,

Vous exercez une tâche difficile qui exige abnégation et don de soi combinés avec des qualités managériales. Nous vous exhortons à continuer à jouer votre rôle.

Monsieur le directeur du Secrétariat de l'Assemblée,

Vous êtes la cheville ouvrière de notre institution. Vous en êtes aussi la mémoire. Nous vous félicitons et vous encourageons pour le travail remarquable que vous abattez au quotidien avec votre dynamique équipe.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Si ces nouveaux locaux existent, c'est aussi grâce à votre engagement à tous, à la participation active et soutenue des États Parties au Statut de Rome. Par la volonté combinée de tous, il nous a été possible de réunir les fonds nécessaires pour lancer les travaux, et voir s'élever, majestueusement, petit à petit, ce complexe architectural constitué de six tours aux fières allures .

La société civile, ici présente, épine dorsale de la Cour pénale internationale, qui a promu et vulgarisé ce projet est aussi à féliciter et remercier. Comme toujours, l'Assemblée des Etats Parties salue sa contribution vitale à la lutte contre l'impunité, à la promotion et à la défense des droits humains.

Le respect des droits de la défense est une condition sine qua non d'un procès juste et équitable auquel doit participer, à côté des victimes, des témoins libres de toute contrainte pour apporter l'éclairage le plus objectif et le plus impartial à la religion de la Cour.

En ce moment précis, vous me permettrez de rendre un hommage mérité à mes augustes prédécesseurs dont l'engagement, la détermination, l'altruisme et la foi inébranlable en la justice universelle ont permis d'obtenir ce résultat et saluer la présence dans cette salle de l'ancienne Présidente de l'Assemblée l'ambassadeur Tina Intelmann.

Excellences, Mesdames et messieurs,

Nul doute. Nous venons de vivre un moment intense de la conscience universelle ; celle fondée sur l'espoir d'un avenir meilleur et équitable pour tous les êtres humains ayant le droit imprescriptible de vivre dans la paix, la sécurité et la dignité.

Cet idéal d'une égale justice pour tous, sans discrimination ni exclusion, est à portée de tous. Il nous suffit de le vouloir en nous arrachant, avec une ferme résolution, de notre banale indifférence au malheur des autres qui ne sont souvent que d'innocentes victimes qui ont droit à la justice.

Alors, il nous faut mettre en commun nos efforts pour que les crimes les plus graves ne restent pas impunis. Car il n'y a pas de paix durable sans justice, leur lien organique étant évident.

Il nous faut sans cesse exhorter les États et les différents acteurs à renforcer la coopération avec la Cour et à travailler à l'universalité du Statut de Rome afin que se dissipe la perception négative d'une justice sélective et de deux poids deux mesures. Un dialogue constructif est nécessaire à cet effet. Nous le menons avec tous les États, et notamment ceux d'Afrique, dont les préoccupations doivent être prises en compte.

Il nous faut enfin développer la complémentarité pour que les différents systèmes juridiques et judiciaires nationaux aient la pleine capacité de juger les accusés sur la base des normes et garanties internationales, en rappelant que la Cour est une juridiction de dernier recours pour assurer aux victimes le droit à la justice si ce droit ne peut s'exercer in situ .

Au demeurant, nous venons rallumer dans cet après-midi ensoleillé, la flamme de l'espérance d'une justice universelle effective dans cette belle enceinte aux formes cubiques et futuristes. Puisse-t-elle ne jamais s'éteindre !

Je vous remercie de votre attention.

\*\*\*